

M. BUREAU: Est-ce une femme qui occupe cette position?

M. l'ORATEUR: Non, un homme: M. Létourneau.

M. McMASTER: Je ne sais si je suis conforme au règlement—je crois l'être, cette fois—mais au sujet des pages, je veux dire que dès mon début au Parlement j'ai été peiné de voir en service, tard la nuit, de petits garçons qui, décidément, devraient être dans leur lit. Je ne sais pas si le sergent d'armes ou quiconque est responsable des pages voit à ce qu'ils ne manquent pas leurs classes. En tout état de cause, je suis d'avis que ces jeunes garçons ne devraient pas être de service après dix heures du soir.

Il ne convient pas à un pays qui a adopté une loi défendant aux enfants de travailler la nuit dans les usines, de permettre à des enfants de faire un travail de nuit dans la première de nos salles législatives. Je suis d'avis que pas un seul garçon âgé de moins de seize ans ne devrait être occupé plus tard que dix heures. Durant les premières heures, nous pouvons bénéficier des services des pages,—ce que nous apprécions beaucoup—mais, après dix heures, nous pourrions faire nos propres messages et tout ce dont nous avons besoin. Je tiens à insister sur mon opinion—et je suis certain que la majorité de la Chambre m'approuvera si elle s'arrête à y songer—: il est fort inconvenable que des garçons de seize ans, et d'un âge moins avancé, travaillent jusqu'à minuit, et même plus tard, et s'en retournent chez eux dans la nuit. Ce n'est pas à désirer pour ces garçons eux-mêmes, et je suis convaincu que la commission de régie interne de cette Chambre devrait faire en sorte que les garçons de seize ans, et d'un âge plus tendre, ne soient pas occupés après dix heures du soir.

M. l'ORATEUR: Je n'ai rien à redire aux observations de l'honorable député, si ce n'est qu'on se trouverait à attaquer une coutume consacrée et plus ou moins honorée par des années d'existence. Il y a de bonnes raisons pour ne pas abolir un système qui a été en vogue depuis plus d'un demi-siècle. Il est vrai qu'il est des circonstances, lorsque la Chambre siège jusqu'à une heure avancée de la nuit, où c'est pénible pour les pages, ou du moins pour quelques-uns parmi eux. Mais cette question a été examinée soigneusement, il y a une couple d'années, par M. Putman, inspecteur des écoles de la ville. Il était à peu près du même avis que l'honorable député, mais,

après une soigneuse enquête, il a été convaincu que ce système était aussi bon que possible dans l'intérêt des garçons eux-mêmes, vu que les plus jeunes quittent la Chambre à neuf heures et demie.

M. McMASTER: Quelle est la limite d'âge?

M. l'ORATEUR: Seize ans. Il serait peut-être bon de faire observer aux honorables membres que ces garçons ont une excellente occasion de grandir dans le service de l'Etat et que même plusieurs ont atteint les plus hautes positions du service. L'un des premiers fonctionnaires de cette Chambre, un serviteur de l'Etat qui a joui de la plus grande estime de la députation et de ses confrères, a commencé sa carrière comme page; je veux parler de celui qui fait l'intérim de l'assistant sergent d'armes. Un autre ancien page, qui est aujourd'hui un citoyen encore relativement jeune, reçoit d'une grande compagnie industrielle un salaire annuel de 25,000 piastres. Le ministre de la Justice (M. Doherty) m'apprend qu'un autre de nos anciens pages est évêque. Il serait peut-être préférable d'employer des hommes d'un âge mûr. J'avouerais franchement que, encore que les pages se conduisent très bien, en général, ils n'en sont pas moins de jeunes garçons, avec tout le caractère de la jeunesse, et que les fonctionnaires de la Chambre ne peuvent pas toujours obtenir d'eux le service le plus efficace. Mais, après tout, c'est une question de régie interne qui doit être réglée par la Chambre, et, en ce qui me concerne, je ne serai pas trop heureux de mettre en vigueur les changements que la Chambre trouvera bon, dans sa sagesse, de faire.

M. McMASTER: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire que nous ne devons pas employer les pages; je désire simplement qu'ils aillent se coucher plus de bonne heure.

M. ROBB: Que dites-vous des jeunes filles dans les tribunes?

M. McMASTER: Elles y sont parce qu'elles le veulent bien, et elles en sont récompensées par l'éloquence de l'honorable membre de Huntingdon (M. Robb) et de mes autres collègues. Je ferai observer à monsieur l'Orateur, que la raison que cette coutume a été consacrée et honorée par un demi-siècle n'est pas très forte, parce qu'il y a cinquante ou soixante ans le public était beaucoup plus indulgent à l'égard du travail des enfants. Je suis heureux d'apprendre que l'inspecteur des écoles est con-